

**Extraits du discours prononcé par M. Jean Cluzel,
Secrétaire perpétuel
de l'Académie des Sciences morales et politiques,**

en ouverture

**du Forum du Commandement de la Doctrine
et de l'Enseignement militaire supérieur**

« Vers une vision européenne d'emploi des forces terrestres »

le vendredi 15 juin 2001

Nous savons que les objectifs stratégiques dépendent d'une politique. La stratégie est — comme le rappelait récemment M. Pierre Messmer, en citant le général Beaufre — « *l'art d'employer la force ou la contrainte pour atteindre les buts fixés par la politique* ». La détermination de ces buts doit donc — en toute logique — faire l'objet d'un débat public. Et faire se confronter l'analyse des réalités géopolitiques, avec l'étude des moyens existants pour atteindre les objectifs ultimes définis par les gouvernements.

L'Académie des Sciences morales et politiques, dont le devoir est de mettre ses compétences au service de tout débat public d'importance nationale, est heureuse d'y participer. D'autant qu'en sont membres d'éminents spécialistes. En tout premier M. Pierre Messmer, qui fut tour à tour guerrier, stratège et politique, M. Thierry de Montbrial, Président de l'Institut Français des Relations Internationales, et M. Prosper Weil, juriste internationaliste de renommée mondiale.

Réfléchir en ce début de siècle à la conduite des affaires militaires, c'est tirer toutes les conséquences de l'implosion de l'empire soviétique, qui mit brutalement fin à la Guerre froide. En quelques mois, une situation géopolitique entièrement nouvelle s'est créée. À un monde bipolaire et à la menace d'un conflit total entre deux blocs, a succédé un monde multipolaire, dans lequel existe cependant une hyper-puissance. Mais, contrairement aux espoirs nés il y a une décennie, les conflits armés se sont multipliés dans les années 90. Et, comme ils sont d'un genre nouveau, il est nécessaire d'en définir les moyens d'action spécifiques, aussi parfaitement adaptés que possible.

Deux constats qui donnent toute son importance à l'emploi des forces terrestres.

Premier constat : le nouveau désordre mondial

À l'exception de la Guerre du Golfe — conflit simple dans lequel un État agresseur voulait s'emparer d'un autre État souverain — la majeure partie des conflits sont « identitaires ». Des communautés s'opposent entre elles, à l'intérieur du cadre d'un État, reconnu par les instances internationales. La liste en est longue : ex-Yougoslavie, Rwanda, Somalie, Zaïre, Timor oriental, Tchétchénie, Kurdistan, Palestine, où l'ancienneté du conflit ne doit pas faire oublier le tour nouveau qu'il a pris depuis la première *Intifada*...

Deux logiques gouvernent ces conflits.

La première est celle de la libération nationale, conforme au « principe des nationalités » datant du XIXe siècle. Elle retrouve une pleine actualité, après une courte éclipse entre la fin des conflits coloniaux et le début des années 90. Elle s'exprime maintenant par une volonté de sécession régionale ; le problème est rendu encore plus épineux par la présence de minorités nationales importantes dans ces zones : Serbes en Bosnie, Russes en Tchétchénie... De tels problèmes ont été réglés en 1945 par des déplacements de populations dans l'Est européen. Cette solution étant, de nos jours, devenue inacceptable, elle doit être remplacée par le maintien — accepté — des populations minoritaires dans le cadre des frontières d'un État. C'est là une des exigences posées par l'Union européenne aux candidats à l'intégration, en particulier à la Roumanie (en faisant allusion aux minorités hongroise et tsigane).

La seconde logique est celle de la guerre civile entre factions rivales au sein d'un même pays dont les structures étatiques volent peu à peu en éclats. Ce fut le cas en Somalie ou au Rwanda, pour ne citer que les plus évidents...

Dans ces deux types d'affrontement, les groupes combattent au nom de leur appartenance culturelle, ethnique ou religieuse, sans qu'il soit facile de savoir si ce sont là, causes réelles des conflits ou des moyens de leur donner du sens et de la légitimité.

Il y a quelques décennies, de tels conflits seraient restés « internes » aux États. On aurait alors parlé de crise ou d'événements. Les instances internationales auraient déployé des efforts diplomatiques, en respectant scrupuleusement le droit des États souverains reconnus par elles. Or, depuis la prise en compte d'un « **droit** d'ingérence » — voire, sous certaines plumes, d'un « **devoir** d'ingérence » — ces conflits peuvent entraîner l'intervention d'organisations internationales. Elles sont alors chargées d'une mission, celle d'y mettre fin. On agit alors au nom de la démocratie et du respect des Droits de l'Homme, afin de régler les problèmes non plus par les armes, mais par la négociation et l'application du droit.

Avant l'effondrement du système soviétique, l'Organisation des Nations Unies n'est intervenue que rarement sur les terrains de conflits. Alors qu'à cette époque les interventions de l'ONU mettaient rapidement fin aux troubles, la multiplication des interventions, depuis le début des années 90, eut pour

corollaire une baisse très nette de leur efficacité. Il semble urgent que l'Organisation se donne la force minimum de son droit, en se dotant d'une force suffisante, parfaitement équipée et entraînée. Une telle **brigade** comblerait le vide qui existe entre l'envoi de casques bleus et la guerre véritable engagée par une coalition de nations, par exemple entre la présence (utile ?) des forces de la paix au Sud Liban et les engagements de la Guerre du Golfe. À défaut de se doter d'une force autonome, l'ONU risquerait quelque jour de se retrouver marginalisée.

Ainsi, en Europe, le maintien de la paix repose sur l'Otan, comme l'ont prouvé les actions au Kosovo. Parallèlement, on assiste à la tentative de création d'une force armée européenne, mise au service d'une diplomatie commune. Cette force de l'ordre de 60 000 hommes poserait – si elle était réalisée aujourd'hui – des problèmes matériels d'envergure (capacité de transports des troupes, maîtrise des moyens de communication et d'information nécessaires, etc.). Mais l'obstacle principal reste – me semble-t-il – d'ordre politique : dans quelle mesure l'Europe serait-elle capable de décider de l'envoi de cette force dans telle ou telle autre partie du monde ?

La gestion des conflits a subi une dernière modification, depuis les années 1980 : l'irruption sur la scène internationale des Organisations non gouvernementales, à l'image des *french doctors*. L'action humanitaire a besoin d'une paix relative pour pouvoir s'exercer et les forces terrestres ont souvent mission de protéger ceux qui dispensent cette aide, ce qui n'est pas sans créer parfois quelques ambiguïtés.

Cette situation eut deux conséquences majeures pour l'utilisation et l'organisation des forces armées terrestres.

- Les armées des pays, qui constituent les bras armés de l'ONU, sont appelées à intervenir de plus en plus souvent sur des théâtres d'opération lointains, en Europe ou hors d'Europe. Pour la France, on peut dénombrer 25 interventions de ce type entre 1962 à 1997 ; actuellement 25 000 soldats français servent en dehors des frontières. De 1992 à 1995, l'armée française a eu à déplorer la perte de 70 hommes, à quoi s'ajoutent 500 blessés, soit par faits de guerre, soit par accidents.
- L'augmentation des coûts de la guerre et la nécessité d'agir à la demande d'une instance internationale, implique que les opérations militaires soient aujourd'hui multinationales, dans le cadre de l'ONU, de l'OTAN ou de l'UEO.

Ces mutations entraînent de nécessaires ajustements dans l'organisation et les missions des forces armées, tout particulièrement des forces terrestres.

Second constat : les forces terrestres, indispensables auxiliaires de la paix

L'évolution stratégique de l'utilisation de son armée par la France, après la fin des guerres coloniales et l'adoption de la dissuasion nucléaire, aurait pu conduire à une marginalisation durable des forces terrestres, au profit des forces aériennes et navales. Mais il n'en fut rien.

Le jugement du général de Gaulle, rapporté par M. Pierre Messmer dans son livre de souvenirs *Après tant de batailles*, reste toujours d'actualité :

« Le sous-lieutenant de Gaulle, à sa sortie de Saint-Cyr, avait choisi l'infanterie. Un jour, étant ministre, je lui demandai pourquoi il l'avait préférée à la cavalerie, alors plus prestigieuse. Parce que, me dit-il, l'infanterie est plus militaire »

Ce qui signifie que, parmi les forces terrestres, domine l'infanterie ! Mais celle qui fut et demeure la reine des batailles est — de nos jours — devenue le premier et indispensable serviteur du droit.

Dans les nouveaux conflits, on utilise des armes dites « intelligentes » — afin de procéder, selon l'euphémisme bien connu, à une « guerre propre ». On poursuit l'objectif « zéro mort », dicté par les opinions publiques. Par conséquent, l'utilisation des forces terrestres est limitée dans les opérations offensives, sauf en cas de nécessité comme ce fut le cas pour l'assaut final contre l'Irak. Mais les forces terrestres demeurent indispensables pour les opérations de rétablissement durable de la paix.

Les problèmes ont, en effet, changé de nature. Le but n'est plus de dominer un territoire, ce qui peut être fait par l'engagement exclusif de forces aériennes. Maintenant, il faut, en plus, contenir les vagues de violence qui secouent les populations. Par conséquent, si les frappes aériennes sur la Serbie ont porté des fruits politiques en faisant reculer Milosevic et en contribuant à la chute de son régime, force est de constater que, sur le terrain, elles n'ont rien réglé et qu'elles ont sans doute même aggravé la situation : aucun avion, si perfectionné soit-il, n'a la capacité d'empêcher les massacres de civils et les déportations de personnes.

Les soldats de l'Armée de Terre, au contact de populations meurtries, ont seuls la possibilité de tenter de faire reculer la violence dans les zones de conflit, afin de hâter l'issue diplomatique et l'arrivée de la Paix.

En France, en raison de la suppression de la conscription, il a fallu, à partir de 1996, « refonder » l'Armée de Terre. Cette profonde mutation a concerné l'ensemble de ses composantes. Le résultat en est encourageant puisque son efficacité opérationnelle a considérablement augmenté. En quatre ans, le nombre de militaires professionnels disponibles pour les opérations extérieures a plus que

triplé. Il était de 25 000 en 1996, il est de 82 000 aujourd'hui. L'objectif est de constituer, en 2002, un « réservoir » de 100 000 hommes.

Ces officiers, sous-officiers et soldats sont, pour l'essentiel, regroupés dans 90 régiments de tout type, en cours d'être totalement professionnalisés. Ce « recentrage » sur leur mission était devenu indispensable, compte tenu de la complexité croissante de leur engagement, de l'emploi de nouveaux systèmes de commandement et de l'indispensable connaissance des procédures internationales en vigueur dans les engagements soit sous couvert de l'OTAN soit sous couvert de l'ONU.

La modularité, permettant de « tailler » des forces sur mesure en fonction d'un effet à obtenir s'est généralisée. Elle est pratiquée par la plupart des armées occidentales. Un véritable renouveau doctrinal doit donc inspirer cette réorganisation.

À nouvelles formes d'intervention, nouvelles compétences :

- nouvelles compétences en matière de technologies de l'information, afin de diminuer au maximum les contraintes inhérentes aux caractères physiques des terrains d'opération ;
- nouvelles compétences en matière de communication, la légitimité de l'action aux yeux de l'opinion publique étant devenue un élément essentiel des opérations ;
- nouvelles compétences en matière de connaissance des peuples chez qui on intervient (langue, histoire, culture, imaginaire) ; ce qui nécessite l'intervention de spécialistes — Mac Namara rapporte dans ses mémoires qu'au moment de la Guerre du Vietnam les décisions étaient prises sans qu'aucun conseil n'ait été pris auprès de personnes connaissant la culture, l'histoire, voire la langue vietnamienne. Une telle ignorance, alors que les forces terrestres opèrent au milieu des civils, est un lourd handicap pour le déroulement correct des opérations.

Enfin, les nouvelles missions de l'armée ont donné naissance à de nouveaux problèmes :

- Les conflits dans lesquels les forces sont engagées sont des conflits « asymétriques ». Jusqu'ici, les conflits en Europe étaient symétriques. Des armées recherchant les mêmes finalités s'affrontaient au nom d'une même logique de puissance (ou d'anéantissement selon Clausewitz) et de l'utilisation sans limites de la force. Ces conflits recouvraient des situations de déséquilibre, mais les règles en étaient partagées par les belligérants. Aujourd'hui, les forces armées sont le plus souvent placées dans des situations asymétriques, où il existe non seulement une différence dans les moyens mais aussi un refus des règles morales de l'adversaire. Cette différence dans la conception de l'action légitime rend périlleuse la position des forces armées

occidentales sur les théâtres d'opération où, par exemple, les actes terroristes sont monnaie courante.

- L'armement doit être adapté aux opérations demandées aux militaires, qui opèrent de plus en plus souvent dans des cadres urbains, au milieu de civils. Une recommandation souvent réitérée est de doter certaines unités d'armes non-létales (gaz lacrymogènes, munitions assourdissantes). Elle répond à l'évidence au changement de situation. De telles armes sont incontestablement plus efficaces — au Kosovo, par exemple — qu'une division de chars Leclerc, conçue pour des engagements classiques.
- Les armées en opération doivent pouvoir obéir à des mandats politiques clairs. Or, tel n'est pas toujours le cas. Insister sur le devoir des politiques, c'est tenter d'éviter pour leurs armées d'être prises aux pièges, comme ce fut, par exemple, le cas en Somalie ou en Bosnie-Herzégovine. Ces forces n'avaient pas le droit d'utiliser leurs armes ; on vit alors les représentants des puissances occidentales se faire désarmer et humilier par les forces serbes.
- Les politiques doivent donc aussi et surtout adopter une doctrine cohérente pour expliquer à leurs opinions publiques les enjeux des opérations militaires, sous peine d'affaiblir la crédibilité de l'ensemble de ces interventions.

Comme l'écrit Xavier de Villepin, Président de la Commission des Affaires Étrangères du Sénat, « cette crédibilité devrait être renforcée dans l'avenir par un travail en amont de l'ONU, visant à une meilleure efficacité [...]. Mais si l'ONU demeure irremplaçable, sa réforme est lente ».

Conclusion

Prévoir quels seront les risques de guerre dans notre monde est un devoir à assumer, même si aucune des réponses ne peut être certaine.

Rappelons-nous, en ce début de XXI^e siècle, les espoirs qui habitèrent les hommes du début du XX^e siècle, car ceux-ci n'avaient pas encore découvert les horreurs de la guerre moderne. Il y a un siècle, pour de nombreux esprits, les progrès du droit international devaient mettre fin aux conflits entre États et le progrès de la civilisation mettre la « guerre hors-la-loi » pour reprendre les mots du pacte Briand-Kellog (1928). Des progrès ont certes été faits dans cette direction (de la SDN à l'ONU et des États-Nations aux alliances militaires régionales et inter-étatiques). Mais les quelques 200 millions de morts pour faits de guerre, légués par le dernier siècle, suffisent à faire douter du bien-fondé du postulat de la philosophie des Lumières posant le progrès continu de la Raison dans l'Histoire de l'Humanité.

Toutefois, se fondant sur une vision qui prend acte du triomphe de la démocratie — surtout dans le monde occidental —, il n'est pas déraisonnable d'espérer que la guerre puisse se trouver demain marginalisée comme moyen de règlement des conflits. À condition que demeurent toujours à la disposition des organisations internationales des forces capables de rétablir la Paix dès que celle-ci serait menacée. Quoi qu'il en soit, l'effort des hommes vers la démocratie et vers la Paix ne devrait jamais se relâcher et la disposition de forces terrestres toujours être possible.

C'est si vrai qu'il faut ne pas oublier une dernière forme de guerre. L'atomisation des sociétés démocratiques en groupements d'intérêts peut entraîner la création de groupes mafieux et terroristes. Ceux-ci, par leur logique propre, sont tentés de recourir à la force pour soit défendre leurs intérêts, soit accroître leur puissance. La lutte contre le narcotrafic est une véritable guerre, même si elle est d'un genre nouveau. Elle est transnationale, indépendante de la logique des États, logique au nom de laquelle les groupes mafieux sont susceptibles de mobiliser des capitaux supérieurs au budget de la défense de bien des États. Il est urgent de se demander quel rôle pourra être joué par les forces armées dans ce type de conflits.

Je n'ai pas à trancher entre différentes visions de l'avenir. Qu'il me soit simplement permis de rappeler que, si le pire n'est jamais certain, il reste néanmoins possible. L'histoire n'est pas une mécanique aveugle qui entraînerait les hommes dans sa course infinie ; elle est la résultante de leurs choix, de leurs efforts, mais aussi de leurs lâchetés et de leurs erreurs. L'histoire est de leur responsabilité, l'homme, doué de conscience et de libre-arbitre, ayant le pouvoir de transcender les pulsions instinctives.

Encore faut-il qu'il le veuille vraiment et qu'il en paie le prix. Or, jamais sans doute, la lutte n'a été d'une telle ampleur entre les instincts de consommation et de domination qui caractérisent l'espèce animale que nous sommes et, d'autre part, l'exigence, de mieux en mieux reconnue par l'opinion, d'un ordre plus humain. En effet, cette lutte a pris une dimension planétaire et met en jeu les moyens offerts par toutes les techniques modernes.

Il dépend de ceux qui pressentent les dangers de les rendre visibles à la masse des hommes et de suggérer les mesures qui pourraient rendre le monde moderne moins inhumain. À eux de contribuer avec courage à la défense de l'humanisme sur lequel s'accordent, dans notre pays et à travers le monde, les hommes et les femmes de bonne volonté.